



# Code de conduite de Südzucker Group

Ensemble, en tant que **groupe Südzucker**, nous apportons notre contribution à un monde vivable, sain et durable, basé sur la force des plantes.



# Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

La réputation d'une entreprise est le reflet du comportement de ses collaborateurs. Chacun et chacune d'entre nous contribue à la manière dont notre entreprise est perçue par nos clients, nos investisseurs, la société et aussi par nos collègues.

Nous avons élaboré ce Code de conduite afin de nous aider à agir de manière responsable, appropriée et conforme à la législation dans le cadre de notre travail quotidien, et tout particulièrement dans les situations critiques. Il reflète notre conception commune de la manière dont nous voulons collaborer et réussir sur le

marché en nous appuyant sur les lois en vigueur. Les Membres du Directoire, tous les cadres et tous les collaborateurs de l'ensemble de Südzucker Group sont tenus de respecter le Code de conduite. Veuillez vous familiariser avec son contenu.

En tant que collaborateur investi et intègre, vous jouez un rôle décisif dans la réussite de notre entreprise. Agir de manière responsable est la condition préalable

à notre réussite économique à long terme. Portons ensemble la responsabilité du succès futur de Südzucker Group.

**Mannheim, février 2025**



Dr. Niels Pörksen



Stephan Büttner



Hans-Peter Gai



Dr. Stephan Meeder

# Sommaire

|                                                                                     |                                                                                        |           |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|    | <b>Nous sommes fiables : chez nous et avec nos partenaires</b>                         | <b>04</b> |  | <b>Qualité et sécurité des produit</b>                                                                                                                          | <b>23</b> |
|                                                                                     | Notre Code de conduite revêt un caractère obligatoire.                                 | 05        |                                                                                     | Qualité et sécurité des produits                                                                                                                                | 24        |
|    | <b>Nous traitons nos collaborateurs de manière équitable et respectueuse</b>           | <b>06</b> |  | <b>Nous protégeons nos informations</b>                                                                                                                         | <b>25</b> |
|                                                                                     | Conditions de travail et normes sociales                                               | 07        |                                                                                     | Protection des informations                                                                                                                                     | 26        |
|                                                                                     | Travail des enfants et travail forcé                                                   | 08        |                                                                                     | Protection des données                                                                                                                                          | 27        |
|                                                                                     | Rémunération                                                                           | 09        |                                                                                     | Délit d’initié                                                                                                                                                  | 28        |
|                                                                                     | Santé et sécurité au travail                                                           | 10        |  | <b>Nous communiquons de manière transparente et correcte</b>                                                                                                    | <b>29</b> |
|                                                                                     | Dialogue social, liberté d’association et droit de négociation collective              | 11        |                                                                                     | Communication interne et externe                                                                                                                                | 30        |
|                                                                                     | Diversité, inclusion et principe d’égalité de traitement                               | 12        |                                                                                     | Rapports financiers                                                                                                                                             | 31        |
|                                                                                     | Conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille                         | 13        |                                                                                     | Relations avec les autorités                                                                                                                                    | 32        |
|    | <b>Nous agissons de manière responsable vis-à-vis de l’environnement</b>               | <b>14</b> |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Environnement et durabilité                                                            | 15        |                                                                                     | Dans un souci de lisibilité, nous n’utilisons pas systématiquement l’écriture inclusive. La forme choisie inclut toujours aussi bien les femmes que les hommes. |           |
|  | <b>Nous plaçons nos relations commerciales sous le signe de l’intégrité</b>            | <b>16</b> |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Droit de la concurrence et des cartels                                                 | 17        |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Corruption et pots-de-vin                                                              | 18        |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Conflits d’intérêts                                                                    | 19        |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Blanchiment d’argent et contrôle des échanges                                          | 20        |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Relations avec nos partenaires commerciaux                                             | 21        |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |
|                                                                                     | Gestion de la propriété de l’entreprise et de la propriété des partenaires commerciaux | 22        |                                                                                     |                                                                                                                                                                 |           |





**Nous sommes fiables :  
chez nous et avec nos  
partenaires**

# Notre Code de conduite revêt un caractère **obligatoire**.

Tous les membres du personnel, indépendamment de leur niveau hiérarchique, doivent se conformer à ses directives et à ses principes. L'obligation de respecter le Code de conduite découle directement des lois applicables, des règlements et des directives de l'entreprise et des obligations provenant du contrat de travail. Toute violation du Code de conduite peut entraîner des conséquences relevant du droit du travail. Nous attendons également de nos fournisseurs ou de nos partenaires contractuels qu'ils se conforment aux exigences énoncées dans ce code.

Le respect de notre Code de conduite ainsi que des dispositions légales et des directives internes de l'entreprise est un élément essentiel pour que notre entreprise se présente comme un partenaire crédible et fiable. Nous avons intégré dans nos systèmes de gestion des contrôles internes visant à détecter les

infractions aux principes énoncés ici. Si nécessaire, nous formons les personnes impliquées ou prenons des mesures pour éviter de futures infractions.

Il se peut que vous ayez connaissance de comportements incompatibles avec notre Code de conduite. N'hésitez pas à adresser vos questions ou vos doutes à votre supérieur hiérarchique, au comité d'entreprise ou au Responsable de la conformité. Vous recevrez tout le soutien nécessaire et vous ne subirez aucun préjudice ! Les personnes qui demandent conseil de bonne foi ou signalent un comportement fautif respectent les règles du présent Code de conduite et sont protégées en tant que lanceurs d'alerte.

Si vous avez néanmoins des doutes, la « Südzucker Compliance Line », une procédure confidentielle, éventuellement anonymisée, est à votre disposition

à l'adresse **<https://suedzuckergroup.integrityline.app/>** pour signaler des incidents graves au Responsable de la conformité de Südzucker AG. Nous vous prions d'utiliser ce système de manière responsable et de ne divulguer que des informations dont vous avez la certitude qu'elles sont exactes. Pour nos collaborateurs, toutes les informations concernant la « Compliance Line » sont disponibles sur notre intranet dans **Outils - Règlementation - Compliance - Système d'alerte**.

Dans la mesure où il est légalement nécessaire de mettre en place des canaux de signalement locaux, ceux-ci sont disponibles d'une part sur le site Internet externe de la filiale concernée et d'autre part sur notre intranet pour la filiale concernée dans **Outils- Règlementation- Compliance - Système d'alerte**.



**Nous traitons nos  
collaborateurs de manière  
équitable et respectueuse**





# Nous agissons de manière responsable et respectons les droits de l'homme

dans toutes les activités commerciales des sociétés du Groupe Südzucker ainsi que chez tous nos partenaires commerciaux.

Notre action entrepreneuriale se fonde sur les normes et directives internationales suivantes :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (ONU)
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- les Children's Rights and Business Principles (UNICEF, Pacte mondial des Nations unies)
- les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les normes sociales et de travail
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales



# Nous n'acceptons aucune forme de travail des enfants ni de travail forcé ou obligatoire.

Conformément aux conventions 138 et 182 de l'OIT, nous définissons le travail des enfants comme du travail accompli par des mineurs qui a des conséquences négatives sur leur développement mental, social et sanitaire et qui viole les droits fondamentaux des enfants à l'éducation, à la santé, à la protection et à la participation. Le travail forcé désigne toutes les activités que des personnes sont contraintes à pratiquer contre leur volonté sous la menace d'une sanction ou d'un autre préjudice grave.

Nous respectons toutes les lois, prescriptions et dispositions nationales et internationales pertinentes ainsi que les normes internationales en vigueur.



- ✓ Si vous constatez une infraction, adressez-vous au service des Ressources Humaines compétent ou au Responsable de la conformité.

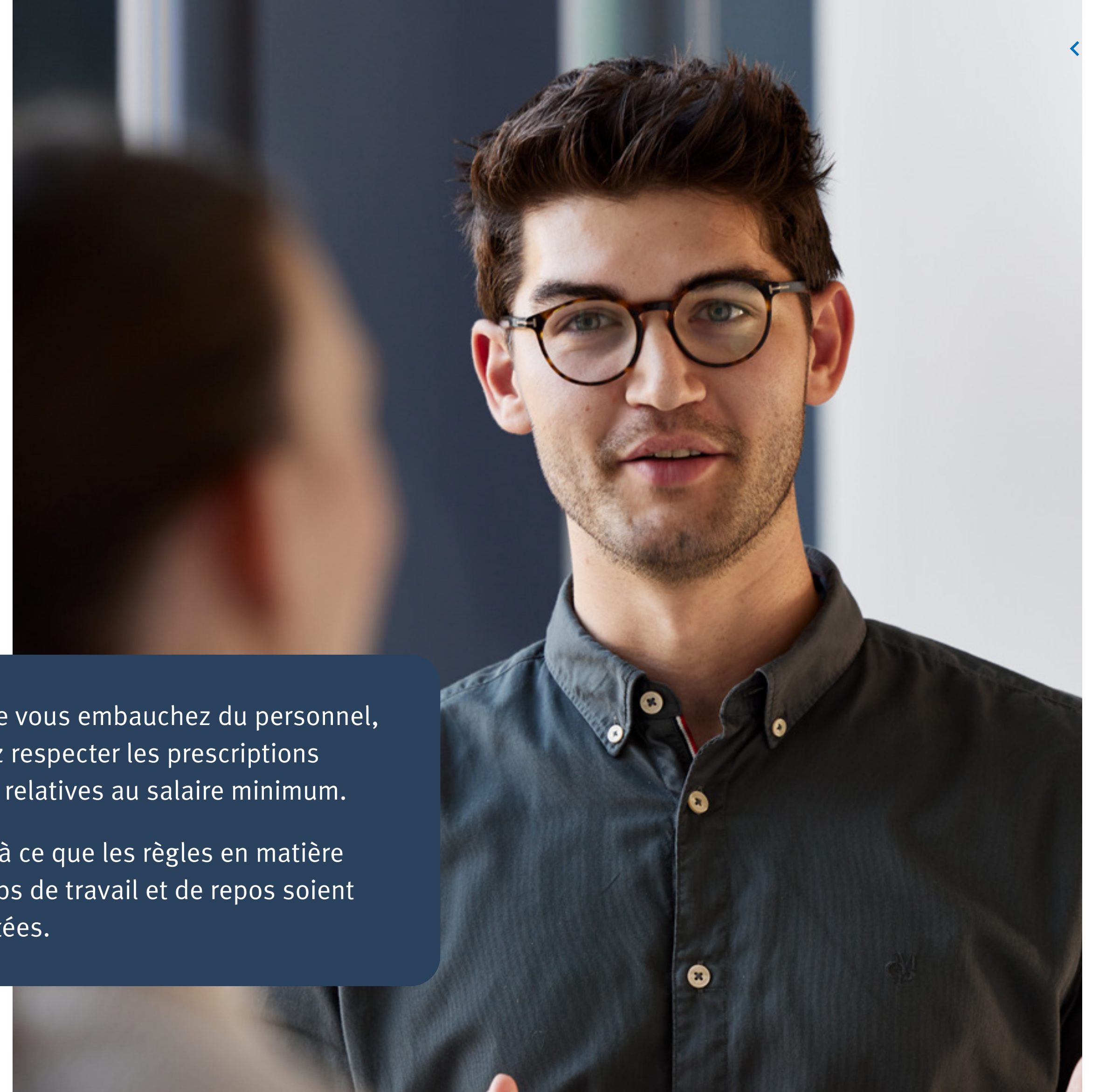


# Nous respectons **les lois du travail** en vigueur dans chaque pays concerné.

Toute personne a droit à une rémunération équitable de son travail lui permettant d'avoir un niveau de vie décent. La rémunération versée aux membres du personnel doit respecter toutes les lois applicables en matière de salaires, y compris les dispositions relatives aux salaires minimaux, aux heures supplémentaires, aux avantages légaux, aux horaires de travail et aux congés payés. Des déductions sur le salaire ne sont autorisées que dans la mesure où elles sont autorisées par la loi et appropriées. Nous versons toutes les cotisations légales aux assurances sociales ou à d'autres prestations de prévoyance réglementées par la loi.



- ✓ Lorsque vous embauchez du personnel, veuillez respecter les prescriptions locales relatives au salaire minimum.
- ✓ Veillez à ce que les règles en matière de temps de travail et de repos soient respectées.



# La sécurité et la santé au travail sont notre priorité absolue.

Nous garantissons des conditions de travail sûres et hygiéniques conformes aux prescriptions légales en vigueur dans le domaine de la sécurité au travail. Nous améliorons continuellement nos processus et conditions de travail afin de réduire les risques d'accidents. Nous veillons à ce que nos collaborateurs connaissent les lois, réglementations et directives internes en matière de sécurité et de santé au travail. Des formations régulières sur la santé et la sécurité au travail sont organisées.

De plus, l'organisation du travail prévoit les pauses nécessaires afin de préserver la sécurité et la santé des employés.

## SAFETY FIRST

*Because You matter.*



- ✓ Soyez conscient que chacun d'entre nous est responsable de la sécurité.
- ✓ Respectez les directives en matière de santé et de sécurité au travail et respectez toutes les consignes de sécurité.
- ✓ Agissez de manière réfléchie, prudente et minutieuse afin que personne ne soit en danger. En cas de danger, veillez à ce que le problème soit résolu immédiatement et que vos collègues soient informés en conséquence.
- ✓ Faites des propositions d'amélioration si vous remarquez des points faibles dans nos normes de sécurité.
- ✓ En cas d'incidents liés à la sécurité, de défaillances ou de violations, adressez-vous à votre supérieur, à un expert en sécurité ou à votre comité d'entreprise.





## Nous respectons la liberté d'association

et donc le droit de tous les membres du personnel de créer des associations ou organisations locales, nationales ou internationales et d'y adhérer. Nous reconnaissons le droit des collaborateurs à la négociation de contrats collectifs et respectons les droits des syndicats. L'exercice de ces droits ne doit entraîner aucun préjudice personnel ou professionnel pour les travailleurs et leurs représentants. Cela s'applique notamment au droit de tout salarié de prendre des mesures collectives (y compris le droit de grève) en cas de conflit d'intérêts. L'exercice de ce droit ne peut être soumis qu'aux restrictions prévues par la loi et nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'ordre public ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Nos collaborateurs sont régulièrement informés et consultés par la direction générale et le management, par exemple lors d'assemblées d'entreprise et de réunions de département ou par le biais de newsletters internes et du système de proposition d'idées de l'entreprise.



# Nous nous engageons en faveur de la diversité et de la tolérance

et ne tolérons aucun acte discriminatoire ou harcelant au sein de notre entreprise.

En tant qu'entreprise, nous avons signé la Charte de la diversité. Au sein de notre entreprise, nous ne tolérons aucun acte de discrimination ou de harcèlement, par exemple en raison de l'origine sociale, nationale ou ethnique, du sexe, de la religion, de l'âge, d'une maladie ou d'un handicap, de l'orientation sexuelle, des convictions politiques ou d'autres caractéristiques personnelles. Chacun et chacune a droit à un traitement juste et respectueux.

- Traitez vos collègues avec respect et équité.
- Respectez les principes d'égalité des chances et de non-discrimination.
- Cultivez des relations justes et objectives et encouragez une collaboration basée sur la confiance.



- ✓ Si vous vous sentez victime de discrimination ou de harcèlement, signalez-le à la personne concernée. Si vous ne souhaitez pas aborder la personne concernée, adressez-vous sans hésitation à votre supérieur hiérarchique, au Responsable de la conformité, au Responsable diversité et inclusion, à la personne de confiance ou à un délégué syndical. Il n'en résultera aucun désavantage pour vous.



# Nous nous efforcent de trouver un équilibre approprié des intérêts.

Nous cherchons à concilier de manière équilibrée les intérêts économiques de notre entreprise et les intérêts personnels de nos employés. La satisfaction et la motivation qui en résultent contribuent de manière déterminante au succès de l'entreprise.





**Nous agissons de manière  
responsable vis-à-vis  
de l'environnement**



# La durabilité fait traditionnellement **partie intégrante et vécue** de la stratégie de l'entreprise.

Afin de préserver la base économique de l'entreprise à moyen et long terme, il est nécessaire d'assurer durablement la disponibilité de ces matières premières.

C'est pourquoi le principe de durabilité fait traditionnellement partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. Nous orientons notre action tout au long de la chaîne de création de valeur, de la matière première agricole au produit fini, dans toutes les divisions de l'entreprise et dans toutes les régions ainsi qu'à tous les niveaux hiérarchiques, de la direction à chaque collaborateur, dans un souci de durabilité.

Nous veillons tout particulièrement à minimiser nos besoins en ressources, y compris au niveau de l'énergie et des émissions, de la consommation d'eau et des eaux usées, ainsi que des déchets et de l'impact environnemental potentiel sur nos sites et dans la chaîne de création de valeur. Toutes les procédures et normes doivent au minimum satisfaire aux exigences légales, voire les dépasser. L'utilisation des terres doit être respectueuse de la nature et du paysage et doit s'effectuer dans le cadre de la législation sur la protection de la nature, les droits de propriété et l'utilisation des sols.



- ✓ Respectez la législation en vigueur dans votre domaine en matière d'environnement, d'énergie et d'agriculture.
- ✓ Gérez les ressources naturelles de manière responsable et protégez l'environnement dans votre zone de travail.
- ✓ Chacun d'entre nous a une part de responsabilité dans la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau et des déchets.



**Nous plaçons nos  
relations commerciales  
sous le signe de l'intégrité**



# Nous ne tolérons ni la corruption ni les pots-de-vin.

Nos relations commerciales doivent reposer exclusivement sur des critères objectifs. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs et avons formulé cette attente dans **le Code de conduite pour les fournisseurs (cf. point 4.1)**. Outre la qualité, la fiabilité et des prix compétitifs, cela implique également le respect des normes environnementales et sociales ainsi que les principes de bonne gouvernance.

L'acceptation et l'octroi de cadeaux, d'invitations et de dons doivent être conformes à notre directive sur la gestion des avantages et des conflits d'intérêts, qui régit ce domaine en matière d'adéquation, de validations, de voies hiérarchiques et de documentation. Nous nous engageons en outre à respecter les lois et réglementations nationales en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption. Cette directive ainsi que d'autres recommandations d'action pour lutter contre la corruption sont disponibles sur notre intranet dans **My Work – Règlementation – Compliance – Prévention de la corruption**.



- ✓ Dans certains cas (cf. détails dans la directive susmentionnée), il est obligatoire d'obtenir l'autorisation du supérieur hiérarchique (disciplinaire) compétent pour les avantages; l'autorisation doit généralement être demandée au préalable, accordée, documentée de manière compréhensible, puis conservée.
- ✓ Veuillez respecter les valeurs limites indiquées dans notre directive sur les invitations et les cadeaux ainsi que les critères de validation associés.
- ✓ N'oubliez pas que l'acceptation ou la distribution d'argent ou d'invitations à caractère immoral ou sexuel n'est jamais autorisée.
- ✓ Assurez-vous que les invitations et les cadeaux ne puissent pas être interprétés comme une influence illégale sur les décisions commerciales. Cela comprend également les libéralités accordées à des agents publics ou à des représentants d'autorités publiques.
- ✓ En cas de doute, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique ou contactez votre Responsable de la conformité compétent.



# Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils fassent preuve **d'intégrité** et de **loyauté**

dans le cadre de leurs activités. Ils agissent exclusivement dans l'intérêt de notre entreprise. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les intérêts économiques privés ou personnels doivent toujours être dissociés des intérêts économiques de Südzucker Group. Seuls des critères objectifs doivent être pris en compte pour les décisions concernant le personnel ou les relations d'affaires avec des tiers. Notre **directive sur la gestion des avantages et des conflits d'intérêts (cf. point 4.3)** contient des dispositions sur les conflits d'intérêts qui doivent être respectées.



- ✓ Ne prenez aucune part dans les entreprises d'un fournisseur, d'un partenaire de coopération ou d'un client de Südzucker sans en informer au préalable votre supérieur hiérarchique.
- ✓ Exprimez les conflits d'intérêts existants ou potentiels à votre supérieur hiérarchique et cherchez une solution ensemble.
- ✓ Toute activité secondaire pour un concurrent est interdite.



# Nous ne tolérons en aucun cas les activités liées au blanchiment d'argent.

Nous attendons la même chose de nos fournisseurs et avons inscrit cette exigence dans le **Code de conduite pour les fournisseurs (cf. point 4.1)**.

Conformément aux directives d'entreprise, les mouvements de fonds de Südzucker Group doivent en principe se faire sans espèces. Ceci découle de la directive sur la trésorerie de Südzucker Group, qui est disponible sur l'intranet dans **My Work – Téléchargements – Directives**. Nous vérifions soigneusement l'identité des clients, prestataires de services, conseillers et autres tiers avec lesquels nous entretenons ou nouons des relations commerciales.

Dans le respect des lois nationales et internationales, nous veillons à ce que les transactions avec des tiers n'enfreignent pas les réglementations commerciales telles que les embargos économiques, les règles de contrôle des importations et des exportations, ou les règles visant à lutter contre le financement du terrorisme. Les prescriptions et les bases du système de contrôle du commerce extérieur de Südzucker Group sont définies dans la directive sur le contrôle du commerce extérieur de Südzucker Group. Cette directive est disponible sur notre intranet dans **My Work – Mes téléchargements – Règlements**.



- ✓ Respectez les prescriptions légales, notamment dans le domaine du droit des affaires économiques extérieures et du contrôle des exportations, du droit fiscal et douanier, des lois sur le blanchiment d'argent et des lois anti-terroristes.
- ✓ Veuillez tenir compte de nos prescriptions concernant le commerce extérieur dans la directive sur le contrôle du commerce extérieur de Südzucker Group.
- ✓ Veuillez tenir compte de nos prescriptions concernant les transactions en espèces dans la directive sur la trésorerie de Südzucker Group.
- ✓ Si des partenaires commerciaux exigent des transactions financières douteuses, contactez le département financier compétent et informez votre Responsable de la conformité.



# Nous nous présentons sur le marché comme un concurrent **loyal et responsable**

et nous nous engageons à respecter sans restriction le droit de la concurrence et des cartels en vigueur. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent la même approche, que nous avons définie comme faisant partie intégrante du **Code de conduite pour les fournisseurs**.

Nous ne participons pas à des accords ou à des ententes contraires au droit de la concurrence ou des cartels avec d'autres entreprises qui ont pour but ou pour effet de restreindre ou d'empêcher la concurrence. **La directive sur le respect du droit des cartels chez Südzucker Group (directive sur la concurrence)** doit être respectée par tous les collaborateurs et est disponible sur l'intranet dans **My Work – Règlementation – Conformité – Droit antitrust**.



- ✓ Les rencontres avec des concurrents (par exemple réunions, réunions d'association ou appels téléphoniques) doivent être documentées. Ces rapports doivent être transmis au département juridique compétent, au responsable de la conformité compétent et au supérieur hiérarchique concerné.
- ✓ Lorsque vous entrez en contact avec des concurrents, veuillez toujours à ne pas recevoir ni divulguer d'informations qui permettent de déduire le comportement actuel ou futur sur le marché du fournisseur d'informations et qui ne sont pas librement accessibles au public.
- ✓ Ne concluez aucun accord avec nos concurrents sur les prix, les remises, les restrictions de quantité, les capacités, la répartition des marchés et des clients ou les conditions de vente ou d'achat.
- ✓ Veuillez tenir compte de l'interdiction des accords dits verticaux entre fournisseurs et clients et interdire, par exemple, toute obligation d'exclusivité ou toute restriction de la liberté de nos clients de fixer les prix et les conditions de livraison pour leurs partenaires commerciaux.
- ✓ Faites examiner tous les contrats et accords susceptibles de soulever des problèmes de concurrence par notre département juridique.
- ✓ Il est parfois difficile de faire la distinction entre les actes autorisés et interdits, en particulier dans le cadre des activités opérationnelles. En cas de questions ou d'incertitudes, contactez le département juridique.





# Nos relations avec nos partenaires commerciaux sont équitables et respectueuses,

et reposent sur une confiance mutuelle. Ces relations commerciales constituent la base du succès entrepreneurial du Groupe Südzucker. Nous fournissons des produits fiables et adaptés à notre clientèle. Nous prenons en compte leurs exigences et attentes afin de garantir une satisfaction client élevée.

Les fournisseurs et prestataires sont sélectionnés avec soin, selon des critères objectifs et vérifiables et sur la base de comparaisons d'offres. Pour encadrer la collaboration avec nos fournisseurs, un Code de conduite pour les fournisseurs a été élaboré à partir du **Code de conduite de Südzucker Group**. Celui-ci fait partie intégrante de tous les contrats conclus par notre centrale d'achats. Il contient des lignes directrices pour les partenaires commerciaux, les fournisseurs et les sous-traitants de Südzucker Group et est disponible sur le site Internet de Südzucker AG dans la rubrique **Südzucker : documents pour les fournisseurs | Südzucker Group (suedzuckergroup.com)**.

En règle générale, le paiement des livraisons et des prestations reçues est effectué directement au contractant concerné ainsi que dans le pays dans lequel celui-ci a son siège social. Notre objectif est toujours de payer nos fournisseurs et prestataires dans le respect des conditions convenues.



# Nous protégeons le patrimoine de notre entreprise,

y compris tous les actifs corporels et incorporels.

Cela inclut également la propriété intellectuelle ainsi que tous les procédés, produits et conceptions développés par nos employés et utilisés dans notre entreprise. Les actifs d'exploitation doivent être utilisés exclusivement aux fins de l'entreprise.

Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle et les droits de propriété des tiers.



- ✓ Faites attention aux biens de notre entreprise. Utilisez-les exclusivement à des fins professionnelles et protégez-les contre la perte, l'endommagement, le vol et l'utilisation abusive.
- ✓ Agissez de manière soucieuse des coûts. Vérifiez si les dépenses sont proportionnées et nécessaires. Seule une utilisation efficace de toutes les ressources de l'entreprise, y compris le temps de travail, peut garantir la performance opérationnelle et financière ainsi que le succès durable de notre entreprise.
- ✓ Respectez les brevets, marques et droits de propriété intellectuelle des tiers et ne les utilisez pas sans autorisation.
- ✓ Ne copiez pas ou n'utilisez pas de documents protégés par des droits d'auteur sans autorisation préalable.



Nous défendons la  
qualité et la sécurité  
des produits



# Nous produisons des produits sûrs et de haute qualité.

Nous sommes conscients de notre responsabilité en tant que fabricant et fournisseur de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de biocarburants. C'est pourquoi nous produisons des produits sûrs et de qualité élevée. Le respect de toutes les dispositions nationales, européennes et internationales relatives à la qualité, à l'hygiène et aux exigences auto-imposées en matière de sécurité des produits dans les secteurs de l'alimentation humaine, de l'alimentation animale, des biocarburants et de l'agriculture est une priorité absolue. Cela vaut aussi bien pour les produits que pour les processus de travail et de production ainsi que les chaînes d'approvisionnement de Südzucker Group.



- ✓ Chacun contribue à ce que nous puissions tenir nos promesses et améliorer continuellement la qualité de nos produits.
- ✓ Respectez les normes et exigences légales en matière de développement des produits, de qualité et d'hygiène.
- ✓ Veillez à ce que des mesures appropriées puissent être prises en cas de problème de sécurité, y compris, si nécessaire, le rappel des produits.





**Nous protégeons  
nos informations**



# Nous protégeons toutes les informations de l'entreprise

ainsi que les informations provenant de nos partenaires commerciaux, et celles les concernant. Les informations confidentielles font partie de nos actifs les plus précieux. Les secrets industriels et commerciaux ne doivent pas être transmis à des tiers, et encore moins rendus publics.

Les informations confidentielles comprennent notamment :

- Chiffres clés financiers et de production non publiés
- Chiffres d'affaires des produits
- Plans des processus de production
- Plans d'investissement
- Prévisions de revenus et d'évolution du marché
- Prix négociés des produits ou avec des fournisseurs
- Informations sur les inventions et les résultats de la recherche



# Nous protégeons les données personnelles.

Dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous traitons des données personnelles. Nous le faisons de bonne foi, de manière transparente, à des fins déterminées et exclusivement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Nous mettons en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer une protection adéquate des données personnelles. Leur traitement s'effectue de manière transparente pour les personnes concernées et constitue pour nous un élément essentiel d'une activité commerciale intègre.



- ✓ Veillez à ce que le traitement des données personnelles ne soit effectué qu'avec le consentement de la personne concernée, dans le cadre de l'exécution d'un contrat, sur une base légale et/ou après une mise en balance des intérêts.
- ✓ Lors de la sous-traitance à des tiers, vérifiez si un contrat de protection des données est également nécessaire.
- ✓ Assurez une information et une communication transparentes concernant le traitement des données personnelles, ainsi que le respect des droits des personnes concernées.
- ✓ Garantisiez que, dans votre domaine, les données personnelles sont protégées contre tout accès non autorisé par des tiers.
- ✓ En cas de doute, contactez toujours le service de protection des données compétent.



# Nous traitons les informations privilégiées de manière strictement confidentielle.

Les informations privilégiées sont toutes les informations précises qui ne sont pas connues du public et qui se rapportent directement ou indirectement à l'émission d'instruments financiers ou aux instruments financiers de notre entreprise elle-même et qui sont susceptibles d'influencer considérablement le cours de la Bourse ou du marché si elles venaient à être connues.

Les collaborateurs qui ont accès à des informations privilégiées s'engagent à respecter une interdiction absolue et rigoureuse de réaliser des transactions liées aux instruments financiers de notre entreprise. La transmission d'informations privilégiées à des tiers ou la formulation d'une recommandation d'achat ou de vente de titres ou d'autres instruments financiers de notre entreprise est interdite. Cette interdiction s'applique jusqu'à ce que les informations perdent leur caractère privilégié. La **directive sur le traitement des informations privilégiées de notre entreprise** doit être respectée par chaque collaborateur et est disponible sur l'intranet dans

**Outils-Règlementation - Compliance - Conformité du marché des capitaux / base de données des informations d'initié.**



- ✓ Adhere to the general blackout period prior to each publication of quarterly figures, an interim report or the annual financial statements.
- ✓ If you are listed as an insider, you do not acquire or sell any of our company's financial instruments for yourself or for others.
- ✓ Veuillez respecter nos règles de conformité destinées aux initiés lorsque vous traitez des informations privilégiées de notre entreprise.
- ✓ En cas de doute ou de questions, adressez-vous à la direction du sous-système de conformité Obligations de signalement sur les marchés des capitaux (Corporate Investor Relations) ou contactez le Responsable de la conformité compétent.



**Nous communiquons  
de manière transparente  
et correcte**



# Nous attachons de l'importance à une communication claire, factuelle et ouverte.

Nous entretenons des échanges factuels et courtois avec tous nos interlocuteurs, qu'ils soient internes ou externes.

Nos collaborateurs sont régulièrement informés par la direction et le management, notamment lors d'assemblées générales, de réunions de service, ou par le biais de newsletters internes, de l'intranet et de magazines destinés aux employés.

Les demandes concernant notre entreprise ou nos produits sont exclusivement traitées par les départements compétents.



- ✓ Évitez les formulations douteuses ou inappropriées. Réfléchissez toujours soigneusement au contenu de vos e-mails.
- ✓ Ne prenez pas position publiquement au nom de notre entreprise. Si l'on vous demande de prendre position, adressez-vous toujours au département de communication compétent.
- ✓ Assurez-vous que les informations relatives à notre entreprise et à nos produits sont présentées de manière correcte et compréhensible.



# Nos comptes et nos rapports financiers sont effectués de manière **rigoureuse, précise, ponctuelle et transparente,**

en conformité avec les réglementations et normes légales en vigueur. Les processus commerciaux essentiels doivent être documentés de manière appropriée dans le cadre d'un système de contrôle interne. Les informations comptables doivent être saisies correctement et dans leur intégralité.



- ✓ Veillez à ce que la divulgation des faits dans les rapports financiers, documents et autres publications soit complète, exacte, précise, ponctuelle et compréhensible.
- ✓ Assurez-vous du respect des règles comptables sur la base de nos processus standardisés.
- ✓ Gérez soigneusement vos documents et conservez-les conformément à la loi et aux directives.
- ✓ Travaillez en coopération avec des auditeurs internes et externes.



Engagement

Traitement respectueux

Environnement  
& Durabilité

Intégrité dans les  
transactions commerciales

Qualité et sécurité  
des produits

Protection des  
informations

**Communication**

# Nous nous efforçons d'entretenir une relation **ouverte et coopérative** avec toutes les autorités compétentes.

Les informations sont mises à disposition de manière complète, conforme à la vérité, ponctuelle et compréhensible. Nous veillons également à maintenir un dialogue ouvert au niveau communal et local dans les régions où se trouvent nos sites.



- ✓ Il est important que vous soyez honnête avec les autorités.
- ✓ Pour les demandes des autorités qui dépassent les informations de routine, adressez-vous d'abord au département juridique et demandez conseil.
- ✓ Veillez à ce que tous les documents susceptibles de faire l'objet d'une demande officielle soient correctement conservés et ne soient pas détruits ou éliminés.



# Get the Power of Plants

GROUP STRATEGY 2026 PLUS

SÜDZUCKER

beneo

Treiberger

PORTIONPACK  
GROUP

ce  
cropenergies

SÜDZUCKER  
POLSKA

SÜDZUCKER  
MOLDOVA

SAINT  
LOUIS  
SUCRE



SÜDZUCKER  
IBÉRICA

SÜDZUCKER  
UNITED KINGDOM

Chabert & Guillet

FELIX KOCH OFFENBACH  
Konditor und Karamell GmbH

SÜDZUCKER  
HELLAS

MAXI  
your quality partner

meatless  
a brand of beneo

HASA



RICHELIEU  
FOODS, INC.

STATESIDE  
FOODS



HELLMA

SAES  
PASSION FOR PORTION

Portion  
Solutions

W&M  
COLLABORATIVE PACKING SOLUTIONS

CDLC

ce  
cropenergies

ce  
biowanze

ce  
ensus

ce  
ryssenalcools

ce  
advanced  
bioenergies

ce  
biobased  
chemicals